

Préface

Robert Verrue¹

L'accès aux réseaux et aux services de communication matérialise l'appartenance à la société de l'information émergente, mais la plupart de nos contemporains sont privés de l'un et exclus de l'autre. Cette « fracture numérique » menace d'accentuer les inégalités qui séparent le Sud du Nord et les riches des pauvres et elle représente un défi majeur à l'heure de la mondialisation. Dans le même temps, les technologies de l'information et des communications (TIC) recèlent un potentiel sans précédent pour favoriser le développement économique et social et cette capacité n'est nulle part aussi patente que dans les régions les plus démunies.

Aussi, la majorité des responsables gouvernementaux cherchent à minimiser les risques d'accentuer les inégalités et à mobiliser ce potentiel pour le mettre au service de la compétitivité des entreprises, de l'efficacité des structures publiques et finalement de la croissance de l'économie. Les politiques numériques visent à accélérer les évolutions vers une économie qui serait basée sur l'information et, au-delà sur la connaissance. Cette vision a été largement prise en compte dans les politiques européennes, notamment dans le cadre de l'initiative eEurope, du plan d'action qui l'accompagne, adoptés par les chefs d'Etats et de gouvernements, et dans les plans d'action des Etats membres qui les développent et les prolongent.

Cette capacité des TIC à créer des richesses et à offrir des opportunités nouvelles de développement personnel aux citoyens n'est pas limitée aux pays les plus riches. Le sommet du G8 l'a souligné dans la Déclaration

1. Directeur général Société de l'information, Commission européenne.

d'Okinawa en juillet 2000, puis les travaux du groupe d'experts (la DOT Force) qui a été mis en place par les leaders et dont le rapport a été endossé par le Sommet de Gênes l'ont précisé : le défi réside dans le passage de la fracture numérique à l'opportunité numérique pour tous. D'ailleurs, ce thème est également débattu dans enceintes internationales, y compris aux Nations Unies.

Pourtant la fracture numérique constitue une réalité tangible et la question des accès au sens large est au cœur de la problématique. C'est là le thème de ce numéro des *Cahiers du numérique*.

La première contrainte, la plus prégnante sans doute, est celle des accès physiques. Sur ce sujet les réflexions développées ici montrent que la réglementation est un élément décisif et comment elle peut être utilisée comme un véritable outil de politique économique. D'ailleurs l'Union européenne a récemment encore accompli un effort important dans ce domaine avec l'adoption d'un règlement sur le dégroupage de la boucle locale pour contribuer à une baisse des coûts d'accès, et plus largement avec le nouveau cadre législatif pour les communications électroniques, qui a fait l'objet d'un accord en décembre 2001 et qui offre un cadre simplifié et mieux adapté aux évolutions annoncées, comme les progrès de la concurrence sur les marchés ou la convergence technologique.

Offrir l'accès universel aux réseaux est une tâche de grande ampleur, gigantesque même dans les pays les plus pauvres, et pourtant, une fois ce préalable levé, il restera encore à diffuser la maîtrise des usages des technologies de l'information et de la communication. Cette appropriation est d'ailleurs inséparable d'un questionnement sur le sens des évolutions qui se dessinent : quel est l'impact des réseaux sur la transmission des savoirs, la distribution des richesses, les organisations sans fins lucratives ? Sommes-nous sous la menace d'une culture uniforme, véhiculée par une langue unique ?

Sur le terrain, les expériences montrent la dynamique forte du numérique, y compris au Sud et pour les pauvres, mais partout, la réussite tient autant au « contenu social » des projets et à l'engagement des communautés d'hommes et de femmes qui les réalisent qu'aux technologies déployées. Dans ce domaine, la question du transfert des bonnes pratiques est centrale. Sur ce sujet les expériences décrites illustrent à la fois le potentiel et les limites d'un tel mécanisme. D'une part, les technologies jouent un rôle moteur indiscutable ; d'autre part la difficulté pour transposer les succès acquis et en diffuser les recettes est patente parce que la place des hommes et des femmes reste déterminante, dans les pays en développement où ils doivent suppléer aux faiblesses des structures et dans les pays

industrialisés où ils doivent lutter contre les rigidités qui s'opposent à l'innovation sociale.

Essentielle est également la complémentarité entre les ONG, le secteur privé et l'administration publique. Les ONG peuvent réaliser des avancées grâce à leur rôle d'expérimentateurs sociaux, ils ne peuvent développer les projets sans l'appui du secteur privé et les expériences réussies ne peuvent à leur tour se déployer sans l'intervention de la puissance publique.

Les débats engagés, les politiques publiques numériques adoptées ou en préparation au Nord comme au Sud, la richesse et la diversité des expériences en cours sur le terrain laissent penser qu'un mouvement social de la fracture numérique est lancé. Il est caractérisé par un dialogue original entre les sphères gouvernementales, le secteur privé et la société civile qui préfigure une nouvelle gouvernance. Cela signifierait un progrès considérable en termes d'appropriation sociale de ces technologies et de leurs usages et je suis prêt à en accepter l'augure.

Cet ouvrage qui réunit des réflexions académiques, des témoignages de spécialistes et de praticiens, des analyses de politiques publiques apporte un éclairage utile dans un domaine où la recherche est encore modeste. Il me paraît particulièrement opportun, notamment dans l'aire francophone, de poursuivre le débat pour savoir si la société de l'information pour tous relève de l'utopie technologique ou au contraire constitue le paradigme d'un nouveau mode de développement global.

